

Portes – Correctif C1 à la norme SIA 343:2010

Correctif C1 à la norme SIA 343:2010 fr

Page	Chiffre/ Figure	Jusqu'à présent (Les fautes sont marquées en caractères gras et barrées)	Corrections (Les corrections sont marquées en caractères gras et obliques)
4	Avant-propos	<p>L'entrée en vigueur en Suisse de nouvelles normes européennes, ainsi que les développements de la technique, ont rendu nécessaire la révision complète de la norme SIA 343 <i>Portes</i>, édition 1990.</p> <p>Contrairement à la norme de produit SN EN 14351-1 <i>Fenêtres et portes – Norme produit, caractéristiques de performance – Partie 1: Fenêtres et blocs portes extérieurs pour piétons sans caractéristiques de résistance au feu et/ou dégagement de fumée</i>, la présente norme SIA 343 ne traite que des portes, et non des fenêtres et des portes-fenêtres. La délimitation admise dans la collection des normes SIA entre fenêtres et portes est maintenue; en ce qui concerne les fenêtres et les portes-fenêtres c'est la norme SIA 331 qui s'applique.</p> <p>Pour ce qui est des portes automatiques la présente norme se base sur les normes DIN 18650-1:2005 et DIN 18650-2:2005. Au moment de la publication de la présente norme le CEN étudie un projet de norme à ce sujet, le prEN 16005 <i>Portes motorisées pour piétons – Utilisation sûre des portes motorisées pour piétons – Exigences et méthodes d'essai</i>. Dès que la norme SN EN 16005 sera publiée, elle sera reprise en tant que norme suisse et remplacera les normes DIN 18650-1 et DIN 18650-2.</p> <p>Dans la présente norme il n'est fait aucune référence à l'application de la Loi fédérale sur les produits de construction (LPCo) et de l'Ordonnance sur les produits de construction (OPCo). Le lien avec ces documents est établi dans l'avant-propos national et dans l'annexe nationale à la SN EN 14351-1.</p>	<p>L'entrée en vigueur en Suisse de nouvelles normes européennes, ainsi que les développements de la technique, ont rendu nécessaire la révision complète de la norme SIA 343 <i>Portes</i>, édition 1990.</p> <p>Contrairement à la norme de produit SN EN 14351-1 <i>Fenêtres et portes – Norme produit, caractéristiques de performance – Partie 1: Fenêtres et blocs portes extérieurs pour piétons sans caractéristiques de résistance au feu et/ou dégagement de fumée</i>, la présente norme SIA 343 ne traite que des portes, et non des fenêtres et des portes-fenêtres. La délimitation admise dans la collection des normes SIA entre fenêtres et portes est maintenue; en ce qui concerne les fenêtres et les portes-fenêtres c'est la norme SIA 331 qui s'applique.</p> <p>Dans la présente norme il n'est fait aucune référence à l'application de la Loi fédérale sur les produits de construction (LPCo) et de l'Ordonnance sur les produits de construction (OPCo). Le lien avec ces documents est établi dans l'avant-propos national et dans l'annexe nationale à la SN EN 14351-1.</p>

Page	Chiffre/ Figure	Jusqu'à présent (Les fautes sont marquées en caractères gras et barrées)	Corrections (Les corrections sont marquées en caractères gras et obliques)
7	0.3.2	<p>.....</p> <p>prEN 16034 ¹ Blocs portes pour piétons, portes et fenêtres industrielles, commerciales et de garage – Norme de produit, caractéristiques de performance – Caractéristiques de résistance au feu et/ou d'étanchéité aux fumées</p> <p>.....</p> <p>¹ Norme au stade de projet au moment de la publication de la présente norme</p>	<p>.....</p> <p>SN EN 16005 <i>Blocs portes motorisés pour piétons - Sécurité d'utilisation – Exigences et méthodes d'essai</i></p> <p>prEN 16034 ¹ Blocs portes pour piétons, portes et fenêtres industrielles, commerciales et de garage – Norme de produit, caractéristiques de performance – Caractéristiques de résistance au feu et/ou d'étanchéité aux fumées</p> <p>prEN 16361¹ <i>Portes motorisées pour piétons – Norme de produit, caractéristiques de performance – Blocs portes pour piétons, autres que de type battant, initialement conçus pour une installation avec un système de motorisation sans caractéristiques coupe-feu ni pare-fumée</i></p> <p>.....</p> <p>¹ Norme au stade de projet au moment de la publication de la présente norme</p>
7	0.3.3	<p>DIN 18650-1:2005 – Schlösser und Baubeschläge – Automatische Türsysteme – Teil 1: Produktanforderungen und Prüfverfahren</p> <p>DIN 18650-2:2005 – Schlösser und Baubeschläge – Automatische Türsysteme – Teil 2: Sicherheit an automatischen Türsystemen</p>	<p><i>Chiffre 0.3.3 sans contenu.</i></p>
18	2.9.4	<p>Les portes automatiques seront conformes aux normes DIN 18650-1 et DIN 18650-2.</p>	<p>Les portes automatiques seront conformes à la norme SN EN 16005.</p>

Page	Chiffre/ Figure	Jusqu'à présent (Les fautes sont marquées en caractères gras et barrées)	Corrections (Les corrections sont marquées en caractères gras et obliques)				
19	2.15.1	<p>2.15.1.1 Les exigences relatives aux portes automatiques sont contenues dans les normes DIN 18650-1 et DIN 18650-2.</p> <p>2.15.1.2 On compte parmi les portes automatiques par ex.: — les portes battantes automatiques (types 1 et 2); — les portes coulissantes automatiques (surtout type 2); — les portes carrouselles automatiques (type 2).</p> <p>Les systèmes d'actionnement sont de deux types:</p> <p>Type 1: portes actionnées manuellement, qui peuvent être équipées d'un entraînement électrique. Ces entraînements sont considérés comme quasi-machines par la directive 2006/42/CE relative aux machines.</p> <p>Type 2: portes spécialement conçues pour être actionnées par un entraînement électrique. Ces systèmes de portes automatiques sont considérés comme machines par la directive 2006/42/CE relative aux machines.</p> <p>2.15.1.3 Les portes carrouselles ou coulissantes automatiques doivent être conçues comme systèmes de portes automatiques complets.</p> <p>2.15.1.4 Les portes battantes qui s'y prêtent peuvent être équipées d'un entraînement et du dispositif de surveillance nécessaire. Seules les portes battantes dont la résistance à l'ouverture/fermeture répétées est certifiée classe 6 selon norme SN EN 12400 et dont l'exploitation autorise un ferme-porte peuvent être équipées d'un entraînement.</p> <p>Remarque: les ferme-portes et les entraînements augmentent la charge exercée sur la fiche supérieure des portes battantes (voir norme SN EN 1935).</p>	<p>2.15.1.1 Les exigences relatives à la sécurité d'utilisation des portes automatiques (motorisées) sont stipulées dans la norme SN EN 16005.</p> <p>Concernant les portes automatiques (motorisées) autres que les portes battantes et les portes va-et-vient, on appliquera le projet de norme prEN 16361.</p> <p>2.15.1.2 Les portes carrouselles ou coulissantes automatiques doivent être conçues comme systèmes de portes automatiques complets.</p> <p>2.15.1.3 Les portes battantes qui s'y prêtent peuvent être équipées d'un entraînement et du dispositif de surveillance nécessaire. Seules les portes battantes dont la résistance à l'ouverture/fermeture répétées est certifiée classe 6 selon norme SN EN 12400 et dont l'exploitation autorise un ferme-porte peuvent être équipées d'un entraînement.</p> <p>Remarque: les ferme-portes et les entraînements augmentent la charge exercée sur la fiche supérieure des portes battantes (voir norme SN EN 1935).</p>				
34	Tableau F.1	<table border="1" data-bbox="331 1270 1182 1318"> <tr> <td data-bbox="331 1270 472 1318">G54</td> <td data-bbox="472 1270 1182 1318">Porte automatique selon DIN 18650, parties 1+2</td> </tr> </table>	G54	Porte automatique selon DIN 18650, parties 1+2	<table border="1" data-bbox="1211 1270 2065 1318"> <tr> <td data-bbox="1211 1270 1352 1318">G54</td> <td data-bbox="1352 1270 2065 1318">Porte automatique selon SN EN 16005 et prEN 16361</td> </tr> </table>	G54	Porte automatique selon SN EN 16005 et prEN 16361
G54	Porte automatique selon DIN 18650, parties 1+2						
G54	Porte automatique selon SN EN 16005 et prEN 16361						